

(Version provisoire : 20 octobre 2009)

Évaluation conjointe de la Déclaration de Paris, seconde phase

Version provisoire du Cahier des Charges générique destiné aux Évaluations Nationales

Remarque : Cette version provisoire du cahier des charges générique a été rédigée dans le but de servir de base au débat et permettre aux coordinateurs nationaux et aux groupes de référence de mettre en place une base commune pour les processus d'évaluations nationales. Le cahier des charges générique reflète les très importants Cadre d'évaluation, Plan de travail et Calendrier de l'évaluation de la seconde phase¹, qui, à leur tour, reflètent minutieusement l'ensemble du travail préparatoire réalisé jusqu'à ce jour sous les auspices du Groupe de référence international pour l'évaluation, ainsi que l'expérience tirée de la première phase. La présente version reflète les contributions du Groupe de Direction de l'évaluation apportées lors de la réunion du 14 octobre 2009 qui s'était tenue avec l'Équipe d'Évaluation Principale .

Reconnaissant l'exigeant calendrier imposé aux équipes nationales pour réaliser leur évaluation avant la date butoir du Forum de haut niveau de Séoul, cette version provisoire du cahier des charges générique émet des propositions claires visant à accélérer les débats portant sur la délivrance d'un cahier des charges générique consolidé pour les évaluations nationales, susceptibles d'être ratifié avant le 1^{er} décembre 2009 par le Groupe de référence international. Les propositions initiales suivantes ont été rédigées par l'Équipe d'Évaluation Principale et approuvées par le Groupe de Direction de l'évaluation comme point de départ des discussions; ces propositions seront ensuite développées au cours d'une série quatre ateliers régionaux qui se dérouleront en octobre-novembre 2009 et réuniront les pays participants ; une version de synthèse sera enfin approuvée par le Groupe de référence international, lors de sa réunion à Paris².

Il convient de souligner que chaque pays participant – tout en contribuant pleinement en répondant aux questions d'évaluation communes qui seront approuvées pour l'ensemble des pays –pourra également, s'il le désire, élargir ce champ en apportant à la discussion des thèmes ou des questions d'évaluation spécifiques ayant une pertinence ou présentant un intérêt particulier à sa situation nationale. Nous encourageons les équipes nationales et les groupes de référence de chaque pays à réaliser ceci dans la mesure de leurs moyens et des ressources dont ils disposent.

Le présent document suggère en premier lieu les principales questions et caractéristiques communes qu'il faudra aborder dans le Cahier des charges générique, y compris les fins et les objectifs, la conception, les dispositifs en matière de gestion et de gouvernance, le soutien, la dotation en effectifs, l'assurance qualité et le calendrier d'exécution. Ce document comporte également une version provisoire de la matrice d'évaluation commune destinée aux évaluations nationales, ainsi qu'une proposition d'avant-projet pour des rapports d'évaluation à terme, alignés sur cette matrice. Cette dernière devrait favoriser d'emblée une compréhension claire des produits finaux recherchés. La même procédure sera appliquée à

¹ Le document intégral (révisé par le Groupe de Direction) devra être finalisé et mis en circulation dès que les périodes de rédaction et de traduction seront dégagées des préparations des ateliers régionaux.

² Tous les membres du Groupe de Référence International sont priés d'apporter leur contribution initiale à cette version avant le dernier atelier, parallèlement aux membres qui participeront également à ces ateliers, de façon à ce que toutes ces contributions puissent être prises en considération ensemble lors de la préparation de la synthèse provisoire qui sera ensuite soumise à adoption.

l'étude des Directions Générales des donateurs et à la préparation de la synthèse d'évaluation.

Clarification des termes employés dans ce document : « Donneur » - Ce terme est utilisé ici, en dépit des faiblesses manifestes qu'il présente, afin d'éviter tout risque de confusion, dans la mesure où il désigne, aussi bien dans la Déclaration de Paris que dans le Programme d'Action d'Accra, des prestataires extérieurs d'Aide publique au développement et parfois d'autres ressources encore. Le terme « organismes » est employé en référence à certains prestataires multilatéraux. Les « Évaluations de la Direction Générale des Donneurs/Organismes » sont des évaluations réalisées dans le cadre des programmes d'organismes ou de donateurs individuels, comme cela était notamment le cas au cours de la première phase³.

³ Ces évaluations seront axées à l'échelon des politiques et des activités des Directions Générales, bien qu'elles puissent s'inspirer de la consultation des bureaux et des partenaires de terrain. Dans la seconde phase, plus particulièrement, les activités des donateurs nationaux devront essentiellement être étudiées par le biais des Évaluations Nationales.

Sommaire

1. Historique et raison d'être : la seconde phase de l'évaluation dans son ensemble	4
2. Les évaluations nationales : fins, objectifs, emplois et approche	4
3. Méthodologie d'évaluation : questions et méthodes d'évaluation	7
4. Gestion de l'évaluation : responsabilités et imputabilités	10
5. Dispositifs d'appui pour les évaluations nationales	15

Annexes

A : Premier avant-projet pour les rapports d'évaluations nationales	18
B : Première version provisoire de la matrice d'évaluation destinée aux évaluations nationales	20
C : Suggestions d'« Appels à proposition »/Document de Mandat destiné aux équipes chargées des évaluations nationales	31
D : Illustration d'un dossier national de références clés <i>(document en cours de préparation)</i>	
E : Note d'orientation pour les utilisateurs du système Extranet : système de gestion des connaissances concernant l'évaluation de la seconde phase <i>(en cours de préparation pour une présentation d'atelier)</i>	
F : Lexique des définitions convenues pour l'évaluation <i>(document de séance en cours de préparation)</i>	
G : Questions sur les « coûts transactionnels » en vue d'une éventuelle inclusion à la fois dans les études nationales et dans les études réalisées par les organismes	35

1. Historique et raison d'être : la seconde phase de l'Évaluation dans son ensemble

1. La Déclaration de Paris est l'expression d'un large consensus international développé au cours des 15 années qui ont précédé 2005. Elle stipule que de nouvelles relations de partenariats et de nouvelles façons de travailler entre les pays développés et les pays partenaires sont essentielles à la garantie de résultats de développement, à une aide utilisée de façon appropriée et à des volumes d'aides soutenus.

2. La Déclaration de Paris⁴ a été adoptée lors du 2^e Forum de haut niveau qui s'est tenu à Paris en 2005, avec la participation de 52 donateurs/organismes et pays partenaires, ainsi que de 30 autres acteurs du domaine de la coopération au développement (ONU, autres organismes multilatéraux et ONG). La Déclaration consiste en 56 « engagements de partenariat » et vise à renforcer les « partenariats » entre les pays donateurs et les pays receveurs de l'aide de façon à rendre l'aide plus efficace et à optimiser les résultats du développement.

3. La nécessité de procéder à une évaluation indépendante faisait partie intégrante de la Déclaration d'origine et elle a été réitérée dans le Programme d'Action d'Accra en 2008⁵. La première phase de l'évaluation⁶ s'est déroulée de mars 2007 à septembre 2008 et son objectif était de fournir des informations sur les « comment » et les « pourquoi » du premier processus de mise en œuvre de la Déclaration de Paris, en considérant les intrants et les premiers extrants. Elle a été conçue pour fournir des leçons pratiques et faire le point sur les résultats de la mise en œuvre lors du 3^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement qui a eu lieu à Accra, au Ghana, en septembre 2008.

4. La seconde phase de l'évaluation se déroulera à compter du 3^e Forum de haut niveau (2008) et ce, jusqu'au 4^e Forum de haut niveau qui se tiendra en Corée, en 2011. Cette seconde phase mettra les réalisations et les résultats en évidence et offrira des réponses à une question de politique cruciale, à savoir si les effets intentionnels à long terme de la Déclaration de Paris sont atteints ou s'ils progressent. Il est prévu que l'évaluation analyse les résultats dans leur contexte, en prenant en compte les conditions préalables ou les conditions propices pouvant conduire ou faire obstacle à des résultats positifs soutenus par l'aide au développement.

2. Les Évaluations Nationales : fins, objectifs, emplois et approche

5. **Fins** : Les études nationales, qui constitueront l'axe premier de l'évaluation, seront les principaux véhicules de réponse aux questions fondamentales de l'évaluation sur les effets de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et sur l'efficacité du développement, y compris sur la réduction de la pauvreté. Ces évaluations nationales examineront également

⁴ L'intégralité de la Déclaration peut être consultée sur le site : <http://www.oecd.org/dataoecd/11/41/34428351.pdf> et le Programme d'Action d'Accra est disponible sur le site : <http://www.oecd.org/dataoecd/58/16/41202012.pdf>

⁵ Les Évaluations complètent les activités de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, entreprises par le Regroupement D du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide du réseau CAD de l'OCDE « Évaluer le progrès de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra ».

⁶ Wood, B ; D. Kabell ; F. Sagasti ; N. Muwanga ; Rapport de synthèse sur la première phase de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Copenhague, juillet 2008. Ce rapport est disponible sur le site : http://www.diis.dk/graphics/Subweb/paris_evaluation_web/index.htm

à cet égard l'efficacité des donateurs/organismes dans le pays concerné, parallèlement à celle des parties prenantes dans les pays et des partenariats existant entre eux.

6. **Objectifs** : le but de l'évaluation est de documenter, analyser et estimer la pertinence et l'efficacité de la Déclaration de Paris au niveau des pays et sa contribution en matière d'efficacité de l'aide et, à terme, en matière d'efficacité du développement, y compris la réduction de la pauvreté.

7. Les objectifs spécifiques comprennent :

- La documentation des résultats obtenus au niveau du pays à la suite de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
- L'habilitation des pays partenaires et des donateurs/organismes intervenant dans les pays concernés à clarifier, améliorer et renforcer des politiques et des pratiques se conformant à la Déclaration de Paris dans le cadre de l'efficacité de l'aide et de l'efficacité du développement.
- L'identification des barrières et des difficultés qui pourraient avoir limité l'efficacité de la Déclaration de Paris et ses effets et impacts – et l'identification des moyens qui permettraient de lever ces barrières et ces difficultés.
- La possibilité du partage et de l'échange d'expérience entre les protagonistes, les pays et les partenariats de façon à faciliter la réflexion, l'apprentissage tiré des leçons et l'amélioration des politiques.

8. Le Programme d'Action d'Accra a spécifié de façon plus détaillée certains engagements de la Déclaration de Paris notamment dans le but de renforcer l'appropriation des pays en construisant des partenariats plus inclusifs et d'accorder une priorité accrue aux résultats obtenus au niveau du développement. L'évaluation de la seconde phase devra par conséquent prêter une attention particulière à l'appréciation de la mise en œuvre de ces engagements d'Accra, qui répondent aux préoccupations actuelles de nombreux protagonistes. Ces engagements d'Accra sont pris en compte dans cette version provisoire du Cahier des charges générique.

9. **Publics, protagonistes et utilités de l'évaluation** : La seconde phase de l'évaluation est axée sur les résultats ; les rapports de synthèse et des composantes de l'évaluation devront être présentés lors du 4^e Forum de haut niveau, en 2011. Il est également prévu que le processus d'évaluation suscite l'intérêt des pays participants et des organismes et inspire à ceux-ci des efforts d'amélioration.

10. Les parties prenantes clés comprennent les branches exécutive et législative des gouvernements nationaux, celles de leurs partenaires de développement bilatéral et des instances dirigeantes et hauts responsables des agences de développement. Les entités chargées de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sont tout aussi cruciales : gouvernements, donateurs, sociétés civiles et acteurs du secteur privé dans les pays partenaires, ainsi que les organismes donateurs. Il est également prévu que les constats de l'évaluation soient d'un intérêt direct pour bon nombre de citoyens des pays bénéficiaires et des pays fournissant l'aide au développement international.

11. L'objectif visant à garantir une diffusion et une utilisation de l'évaluation élargies par le public auquel elle est destinée devrait influencer sur le processus et les produits à chaque étape de l'évaluation, afin:

- a. de ne jamais perdre de vue les questions générales et le public clé auquel elle s'adresse ;

- b. de favoriser les communications internes – notamment par le système de partage des connaissances qui est prévu au sein des équipes et inter-équipes ;
- c. sur une sensibilisation linguistique ; il faudra spécifiquement assurer la disponibilité des matériaux clés dans les langues appropriées ;
- d. de minimiser les acronymes, le jargon et toute terminologie technique inutile et ce, pour **tous** les produits ;
- e. de construire au fil du temps des échanges entre pairs, des corrections, des synthèses percutantes ;
- f. de respecter les délais impartis !

12. **Méthode destinée aux Évaluations Nationales** : Une méthode et un modèle d'évaluation généraux ont été établis dans le « Cadre d'évaluation, le plan de travail et le calendrier de la seconde phase ». Ceux-ci prennent en compte les différents défis méthodologiques qui résident dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

13. La seconde phase d'évaluation sera axée sur les effets ressentis au niveau des pays partenaires et de leurs partenariats, c'est-à-dire au niveau des dispositifs conjoints mis en place entre les donateurs et les bénéficiaires de l'aide afin de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration.

14. Dans le cadre de l'évaluation générale, il sera important de comparer les expériences de façon bien étayée afin de tester les affirmations relatives aux effets de la Déclaration de Paris. Des équipes d'évaluation nationales, intervenant au sein de chaque pays partenaire participant, seront chargées d'entreprendre des évaluations indépendantes sur l'efficacité de l'aide et sur les résultats du développement. Ces équipes examineront à la fois :

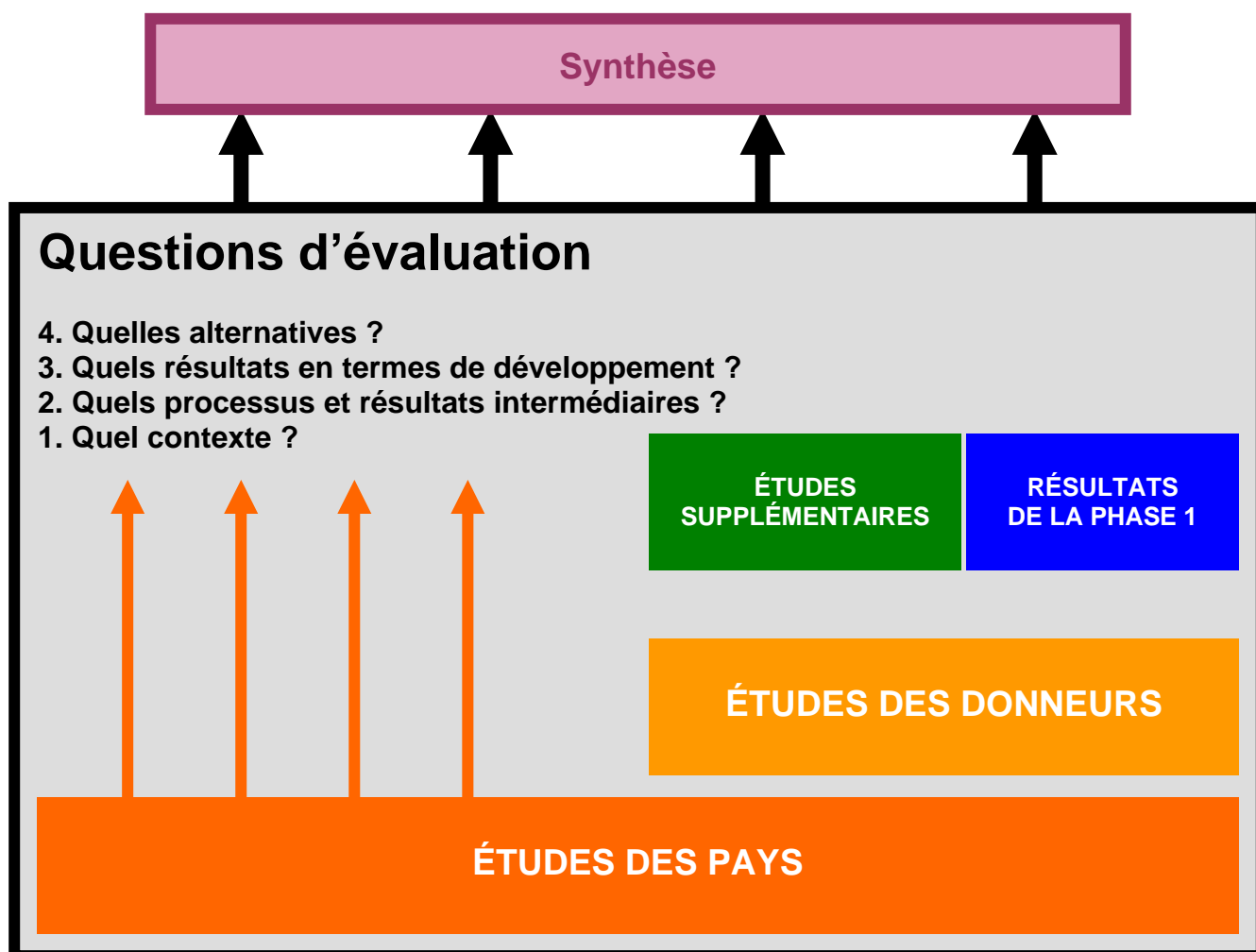
- la mise en œuvre ou le « processus » – en appréciant les changements de comportement des pays et des donateurs à l'égard de l'aide et du développement, ainsi qu'au sein du partenariat d'aide lui-même. Les équipes nationales devront se concentrer en particulier sur le contexte de la mise en œuvre dans chaque pays (et comprendra un ensemble important de questions d'évaluation) et elle sera destinée à s'assurer que l'évaluation reste réaliste et pertinente en fonction des différentes situations nationales ; et
- les réalisations ou les résultats obtenus en termes d'efficacité de l'aide et du développement⁷, grâce à des questions « fondamentales », des méthodologies et un périmètre communs minimums relativement précis pour toutes les évaluations nationales et ce, afin de permettre une synthèse et des recoupements utiles. Ceci ne limitera en aucun cas la capacité des évaluations nationales à ajouter des questions présentant un intérêt ou une pertinence spécifique à leur situation particulière à le/la Modèle/Matrice d'évaluation commun/e.

15. Si l'activité évaluative sera majoritairement réalisée par des équipes nationales, un éclairage supplémentaire sera fourni par un certain nombre d'études réalisées par les Directions Générales des donateurs/organismes, conjointement aux onze études menées lors de la première phase. Un petit nombre d'« études supplémentaires » sera également réalisé lorsqu'il sera essentiel d'obtenir une couverture adéquate sur des questions importantes. Conjointement, tous ces éléments sont destinés à s'assurer de la profondeur et de l'étendue de l'évaluation.

Les unités de structure de l'évaluation de seconde phase sont illustrées dans le Schéma ci-dessous.

⁷ Ceci englobe bien entendu les considérations d'efficacité, d'efficacité, de pertinence et de durabilité.

Éléments de base de la synthèse d'évaluation de la Déclaration de Paris



3. Méthodologie d'évaluation : questions et méthodes d'évaluation

Questions d'évaluation : L'évaluation puise dans une bonne partie du travail préparatoire qui avait pris en compte les nombreux facteurs et relations complexes en action dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, ainsi que les défis spécifiques à la méthodologie d'évaluation⁸.

16. La Matrice d'évaluation pour les évaluations nationales explicitées dans l'Annexe B sera l'outil principal de l'orientation et de la conduite de ces évaluations, ainsi que de la préparation de leurs produits. Elle est construite autour d'un ensemble de quatre questions fondamentales d'évaluation qui serviront de structure commune minimum pour toutes les évaluations nationales individuelles et pour le rapport de synthèse comparatif final (lequel intégrera également les résultats des études des Directions Générales des donneurs, l'évaluation de première phase et d'autres intrants).

⁸ Ce travail, résumé dans le « Document d'Orientation pour l'Évaluation en seconde phase » (mai 2009), comprenait un atelier important du Groupe de Référence International, à Auckland, Nouvelle-Zélande, en février 2009, et une étude commissionnée sur « La Déclaration de Paris, l'efficacité de l'aide et l'efficacité du développement » réalisée en novembre 2008, (l'« Étude des liens »).

17. Les questions fondamentales sont les suivantes :

1. (La Déclaration de Paris dans son juste contexte) Quels sont les champs d'application, les limites et les forces dynamiques au sein et autour de l'échiquier de l'aide qui ont façonné et limité la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et ses effets potentiels sur l'efficacité de l'aide et sur l'efficacité du développement ?
2. (Processus et réalisations intermédiaires) La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle accru l'efficacité de l'aide au développement ? [Comment ?]
3. (Résultats obtenus en termes de développement) La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé l'apport de l'aide au niveau des résultats de développement, y compris du point de vue de la réduction de la pauvreté ? [Comment ?]
4. (Approches différentes ou alternatives) La Déclaration de Paris constitue-t-elle la meilleure solution pour d'obtenir les types de résultats recherchés dans le cadre de l'efficacité de l'aide et du développement ?

18. En tentant de répondre à ces quatre questions fondamentales d'évaluation, il devient évident que les défis que représente l'attribution de résultats à un ensemble d'engagements tels que ceux de la Déclaration de Paris sont particulièrement complexes⁹. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris est un processus multidimensionnel et multi-niveaux, soumis à de nombreux facteurs et susceptible de changer périodiquement de direction, de priorité et de rythme en réponse à diverses influences. L'une des manières de rendre ces facteurs plus explicites et plus visibles sur l'ensemble de l'évaluation est de mettre en évidence, dans la première question, une analyse bien plus détaillée et dynamique qu'elle ne le sera habituellement en termes de **contexte** pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra dans chacun des pays où une évaluation est réalisée.

19. Les quatre questions principales d'évaluation seront exploitées par le biais d'un ensemble de sous-questions, notamment des questions descriptives, analytiques, normatives, et évaluatives. Ces questions seront étayées, dans la mesure du possible, par des spécifications et des suggestions communes :

- i. le type de preuves et, le cas échéant, les indicateurs à utiliser ;
- ii. la disponibilité préalable et la fiabilité (probable) des sources de données ; et
- iii. des propositions de sources, méthodes et techniques pour la collecte, l'analyse, la triangulation et la validation des données.

20. **Éléments clés** : Les éléments clés de la méthodologie d'évaluation générale, explicités dans le Cadre d'évaluation et constituant les paramètres à appliquer pour les évaluations nationales, peuvent être résumés comme suit :

- a. Une *approche « théorique »* – qui reconnaît que les réalisations / résultats de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ne seront peut-être pas pleinement visibles au moment de l'évaluation – et qui se concentre par conséquent sur l'identification des canaux, orientations, causes et tendances de causalité et les liens concernés (voir les points ci-dessous) ;

⁹ Voir le Document d'Orientation, p. 42, pour une liste de certains des plus importants défis à surmonter.

- b. Une « théorie du changement » qui anticipe et examine la *complexité* plutôt que d'appliquer des modèles d'attribution simples ou unidimensionnels ;
- c. La recherche et l'exploitation des *mécanismes causatifs* et des *acteurs clés* instigateurs ou inhibiteurs du changement, leurs rôles, leurs interrelations et leur influence relative en termes d'influence sur les résultats (notamment par la question centrale 1) ;
- d. Une focalisation sur la *causalité dans son contexte* : il s'agit ici de rechercher des tendances communes plutôt que des vérités (nécessairement) générales, mais en reconnaissant que la forme, la nature et la rapidité du changement sont fortement déterminées par des facteurs et des influences spécifiques au niveau local
- e. Une focalisation sur la *comparabilité* garantissant une analyse solide au niveau du recoupement (notamment par le développement de normes communes pour les cadres analytiques et la collecte des données), tout en donnant tout leur poids aux facteurs contextuels ;
- f. Un modèle *récapitulatif et formatif* : permettant d'émettre des appréciations à propos des réalisations et des résultats obtenus (par exemple. la cartographie des réalisations), tout en soutenant le développement et l'amélioration d'une politique tournée vers l'avenir.

21. Les méthodes spécifiques destinées à la réalisation des évaluations comprennent :

- a. Un examen de *la littérature et de la documentation* ;
- b. L'utilisation de *données statistiques préexistantes*, telles que les indicateurs du développement humain et de la pauvreté, les rapports DSRP, les SGF, les rapports de secteur, les rapports de progrès sur les objectifs pour le Millénaire pour le développement, etc. ;
- c. Des *synthèses* et des *méta-analyses* de preuves existantes (c'est-à-dire des sources secondaires telles que les politiques, les évaluations, et la recherche). Des paramètres communs sélectionnés seront proposés et convenus pour l'identification, l'inclusion et l'appréciation structurée des données ;
- d. Des *enquêtes* et des *questionnaires structurés* (groupes de personnes clés) et des *entretiens semi-structurés* et des *groupes témoins* (protagonistes clés comprenant les gouvernements, les organismes donateurs, les sociétés civiles et le secteur privé) ;
- e. Outre la *couverture commune des « secteurs témoins »* visant à fonder les évaluations, des *analyses comparatives de cas sélectionnées (éventuellement)* entre les sites, les secteurs et/ou les thèmes ; en fonction du degré escompté de productivité et de faisabilité de ces méthodes dans le processus d'atelier régional, une approche convenue pourrait être développée afin d'identifier, de concevoir et de mettre en œuvre ces études ;
- f. *Suivi en amont*, des études rétrospectives ou inductives par secteur, site ou thème ; en recourant à des méthodologies telles que l'analyse de données par séries chronologiques, des tendances statistiques, des études de synthèse appréciant la « distance parcourue », etc. ;
- g. Une analyse *tournée vers l'avenir* ; qui anticipe les résultats du développement encore en gestation mais non encore pleinement évidents, qui se sert d'études de suivi en amont en tant que base pour la cartographie des liens plausibles existant dans la chaîne de causalité, depuis l'attribution de l'aide jusqu'aux résultats du

développement, afin d'estimer et de prévoir la direction probable à prendre pour poursuivre au mieux les prochains travaux à accomplir .

22. Rigueur et comparabilité : Outre l'utilisation de questions, sous-questions et méthodes communes minimums approuvées, la solidité de l'approche et de la méthodologie destinées à l'évaluation et ses résultats sera également assurée par :

- a. Une position cohérente à travers toute l'évaluation qui n'attribue pas systématiquement les résultats obtenus à la Déclaration de Paris, mais qui choisit plutôt une approche critique et examine les explications alternatives ;
- b. Un ensemble de mécanismes de soutien mis à la disposition des coordinateurs d'évaluation, des groupes et des équipes de référence, plus particulièrement de l'Équipe d'Évaluation Principale, à la fois de façon directe et par le biais de ressources de recherche et de fonctionnalités Internet interactives [Voir la Section 5 « Aide externe pour les évaluations nationales » pour plus d'informations] ;
- c. Une vérification des preuves se dégageant de la triangulation entre les sources de données multiples et les méthodes employées ;
- d. Une validation graduelle des résultats d'évaluation par les équipes principales nationales (en encourageant notamment les échanges entre les pairs) par l'Équipe Principale, les groupes de référence des pays, le Secrétariat et le Groupe de Direction de l'Évaluation, si possible par des évaluateurs externes de haut niveau, et par le Groupe de Référence International ;
- e. Des processus d'assurance qualité intégrés à l'évaluation de chaque composante (ainsi qu'à la préparation du rapport de synthèse final) : devant tous être conformes aux normes de qualité de l'évaluation du CAD, aux normes de l'UNEG, ou, lorsque de telles normes seront été adoptées, aux normes régionales ou nationales comparables. ;
- f. La sélection et le recrutement des équipes d'évaluation selon les procédures établies, en garantissant leur indépendance et l'intégrité professionnelle de leur travail ;
- g. La formation d'équipes nationales dotées, dans la mesure du possible, d'une expertise nationale, mais comprenant également des experts régionaux et internationaux, selon les besoins, en s'assurant que ceux-ci ne présentent aucun risque de conflits d'intérêt potentiels ;
- h. Une focalisation sur l'utilisation des systèmes nationaux afin de capitaliser sur les données et la littérature préexistantes, notamment dans le monde académique, les universités et la société civile ;
- i. L'obtention, dans la mesure du possible, de l'engagement et de la couverture des fournisseurs de ressources de développement n'ayant pas encore officiellement adopté la Déclaration de Paris en qualité de donateurs, et
- j. L'utilisation de termes clés dont les définitions de travail ont été approuvées [et d'un guide stylistique] afin d'éviter tout risque de confusion et d'incohérence au niveau du traitement.

4. Gestion de l'évaluation : responsabilités et imputabilités

Les points ci-dessous s'appuient sur et développent la note intitulée « Orientations relatives à la gestion des évaluations au niveau des pays » émise par le Secrétariat en septembre 2009.

23. **Considérations de gestion** : Les principales considérations de gestion concernant l'évaluation nationale sont :

- des dispositifs opérationnels de gestion sur le terrain
- la clarté au niveau des rôles, responsabilités et imputabilités
- la communication avec les protagonistes
- l'émission de rapports sur les progrès accomplis

24. **Les dispositifs de gestion sur le terrain** : le **Coordinateur d'évaluation nationale**, nommée par l'État, est chargé de gérer tous les aspects du processus d'évaluation nationale, y compris (et crucialement) :

- a. La sélection, l'organisation, la programmation et la convocation aux réunions du Groupe de référence / de conseil des pays rassemblant les protagonistes principaux tels que les représentants des gouvernements, des donateurs, de société civile et, si possible, du milieu universitaire ;
- b. Le développement du Cahier des charges générique définitif destiné aux évaluations nationales en consultation avec le Groupe de Référence National /de conseil ; en incorporant le modèle commun / la matrice d'évaluation commune pour les évaluations nationales et (le cas échéant) un module doté de questions d'évaluation spécifiques au pays concerné ;
- c. La désignation et l'engagement de consultants (sélectionnés par le Groupe de Référence National/ de conseil) chargés de la réalisation des évaluations nationales ;
- d. L'émission d'un rapport, au minimum bimestriel, sur l'état d'avancement de l'évaluation présenté dans le format commun convenu ;
- e. Le contrôle qualité, visant à garantir que la qualité de l'évaluation est acceptable par rapport aux normes régionales, nationales et/ou internationales qui ont été définies et qu'elle se fonde sur les services proactifs et réactifs de l'Équipe d'Évaluation Principale et du Secrétariat de l'Évaluation.

25. Ce rôle de gestion demandera des intrants significatifs en termes de « temps de gestion dédié » tout au long du processus d'évaluation, avec des efforts intensifs à prévoir lors des étapes charnières que représentent la période de démarrage, l'étape préliminaire, le premier rapport provisoire et le rapport final.

26. Les membres du **Groupe de Référence National/ de Conseil** devront fournir des contributions ponctuelles à un certain nombre d'étapes critiques au cours du processus de gestion (précoce) réalisé par le Coordinateur d'évaluation nationale ; à savoir :

- a. Ratification de la conception (c.à.d. des aspects à aborder) de l'évaluation nationale. Ils jugeront si le périmètre et l'ampleur de l'évaluation sont « faisables » au vu des ressources confirmées mises à la disposition de l'Équipe d'Évaluation Nationale dans le cadre de sa mission¹⁰.

¹⁰ Il s'agit ici du financement des évaluations nationales. Il est attendu que le coût de chaque évaluation nationale atteigne approximativement 80 000 €. Le financement de ces évaluations pourra provenir de différentes sources. Les pays pourront par exemple décider de financer celles-ci à partir de leurs propres ressources ou de collecter des fonds auprès de donateurs sur le terrain. Ils pourront également obtenir un financement auprès de l'un des donateurs/organismes soutenant l'Évaluation ou auprès des fonds centraux détenus par le Secrétariat de l'évaluation. Plusieurs donateurs se sont engagés à financer une ou plusieurs études nationales, ainsi qu'à fournir une assistance en mettant à

- b. (En se basant sur la conception approuvée décrite ci-dessus) établissement des critères de sélection destinés à l'équipe d'évaluation nationale et sélection de cette équipe d'une manière cohérente avec lesdits critères de sélection (en la préservant des conflits d'intérêt, en s'assurant qu'elle couvre les domaines professionnels pertinents, qu'elle reflète la parité et qu'elle inclue un mix d'expertise professionnelle au niveau national, régional/ international) et qu'elle soit en conformité avec les règles nationales de concurrence de passation des marchés ou d'appels d'offres.

27. Ces rôles exigeront une série d'intrants en termes de temps de la part des membres individuels du Groupe de Référence National/ de Conseil s'appuyant sur une compréhension claire et partagée de ce que l'évaluation nationale vise à accomplir et de son rôle au cours de la seconde phase de l'Évaluation.

28. La gestion de terrain s'aidera de son propre suivi des progrès, avec une évaluation et une réflexion menées, lors des réunions périodiques du Groupe de Référence National/ de Conseil, sur le degré avec lequel l'évaluation au niveau du pays maintient « le cap » et les mesures à prendre lorsque des « failles » apparaissent.

29. **Clarté au niveau des rôles, responsabilités et imputabilités.** Le succès de cet exercice collaboratif réalisé au sein du pays sera fortement influencé par une clarté initiale et une discipline permanente vis-à-vis des personnes choisies, des tâches que celles-ci devront effectuer, les délais à respecter et la détermination de l'imputabilité. Les imputabilités clés du processus sont les suivantes :

- i. **Sélection et engagement d'une 'Équipe d'évaluation nationale indépendante et compétente, et mise à sa disposition des ressources nécessaires au plus tard le [31 mars 2010]**: Le Coordinateur d'évaluation nationale est responsable de la pose réussie de ce jalon, avec l'aide du Groupe de Référence du pays / de Conseil, ainsi que du maintien de l'indépendance de l'évaluation tout au long de ce processus.
- ii. **Délivrance du Rapport d'évaluation nationale dans les délais impartis, au sein du pays concerné** : Le Chef [ou l'institution engagée et pour laquelle celui-ci travaille] de l'Équipe d'Évaluation nationale est responsable de l'organisation et de la coordination du travail de l'équipe d'évaluation (et de ce fait, il doit s'assurer de la qualité et de la pertinence des contributions apportées par les membres de cette équipe), de la délivrance des constats émergents et de l'émission d'un rapport final exhaustif et conforme aux normes d'évaluation, dans les délais et dans le respect du cahier des charges.
- iii. **Délivrance du Rapport d'évaluation nationale présentant une qualité acceptable pour l'approbation de l'Équipe d'Évaluation Principale aux fins de préparation d'un rapport de synthèse et de sa publication** ; Le Coordinateur d'Évaluation Nationale est responsable, au moyen de procédures de contrôle qualité consécutives, de la délivrance d'un rapport d'une qualité acceptable pour l'étape de synthèse.

30. **Communication avec les protagonistes** : Chaque Évaluation Nationale devrait conduire au développement et à la mise en œuvre d'un Plan de communication par le biais

disposition des conseillers d'évaluation en chef. Les Coordinateurs d'Évaluation Nationale ont été invités à contacter le Secrétariat d'Évaluation afin d'étudier, le cas échéant, les options qui leur sont ouvertes de façon plus approfondie.

duquel les protagonistes de l'évaluation sur le terrain seront tenus informés des progrès de l'évaluation par différents moyens, et seront, par ce biais, encouragés à continuer à s'informer et à participer au débat sur les constats de l'évaluation.

Le Groupe de Référence National/ de Conseil sera chargé de veiller à la bonne exécution de ce plan de communication d'une façon suscitant l'intérêt des parties prenantes et garantissant leur engagement envers le processus d'évaluation.

31. L'émission de rapports sur les progrès accomplis : Le Coordinateur d'Évaluation Nationale, agissant en sa qualité de point de contact principal sur le terrain pour la seconde phase de l'évaluation, soumettra un compte-rendu actualisé, à un rythme bimensuel, au Secrétariat (avec copie à l'Équipe d'Évaluation Principale) – à compter de décembre 2009 – sur l'état d'avancement du processus d'évaluation du pays concerné. Il s'agira d'un simple formulaire qui sera créé par le Secrétariat d'Évaluation en consultation avec l'Équipe d'Évaluation Principale visant à faciliter l'actualisation, par l'Équipe d'Évaluation Principale, du « document directeur » répertoriant les progrès accomplis à travers les pays participant à l'évaluation. Ce document directeur sera disponible sur le système Extranet.

32. Calendrier des évaluations nationales : Le tableau ci-dessous trace la séquence d'événements des évaluations nationales.

Période/Date [À FINALISER]	Activité	Observations
Oct./nov. 2009	Préparation et participation à l'atelier régional, désignation du groupe de référence, obtention des fonds destinés à l'évaluation, planification de la passation du marché/ des procédures de recrutement des équipes, mise à profit du soutien fourni par l'Équipe Principale et le Secrétariat (par ex. les ateliers, les ressources documentaires, les conseils de recrutement, l'élaboration du Cahier des Charges spécifique, etc.)	Il sera nécessaire de réaliser la majorité des travaux préparatoires avant de finaliser le Cahier des Charges générique.
Déc. 2009/jan 2010	Recrutement des équipes d'évaluation	
À partir d'octobre 2009	Délivrance par l'Équipe Principale des dossiers nationaux de matériel préliminaire et ce, pour chaque pays participant.	Affichage des dossiers sur Internet
Fév./mar. 2010	Préparation des rapports préliminaires par les Équipes Déroulement des ateliers régionaux destinés aux Chefs d'équipe (et aux Coordinateurs nationaux).	

Période/Date [À FINALISER]	Activité	Observations
Mar 2010	Soumission du Rapport préliminaire de l'Équipe Principale et réponse du Groupe de Direction visant à finaliser toutes les orientations approfondies de seconde phase de l'Évaluation	
Jan.-nov. 2010	Réalisation des évaluations par les Équipes Nationales et soumission de rapports périodiques au Groupe de Référence National, conformément aux spécifications de leur Cahier des Charges .	
Courant 2010	L'Équipe Principale assure la liaison avec les équipes nationales et les équipes de la Direction Générale des donateurs/organismes ; elle répond également aux demandes émanant de ces équipes, elle échange les expériences acquises/les bonnes pratiques/les instruments modèles parmi les équipes	Réalisation par des affichages en ligne et des rapports bimensuels et, le cas échéant, des contacts particuliers
Oct. 2010	Soumission d'une note sur les « constats émergents » par chaque équipe nationale et par les équipes de la Direction Générale des donateurs/organismes à l'Équipe Principale	
Nov. 2010	L'Équipe Principale prépare une note d'information sur les « constats émergents » en s'appuyant sur les constats émergents provenant des études nationales et des études de la Direction Générale des donateurs et sur les rapports concernant les progrès / les réalisations initiales des études supplémentaires.	
Nov.-déc. 2010	Production des rapports nationaux et des rapports de la Direction Générale des donateurs/organismes.	
Déc. 2010	Réunion/atelier rassemblant les chefs des équipes chargées de la réalisation des études nationales et des études réalisées par la Direction Générale des donateurs/organisme, l'Équipe Principale, le Groupe de Direction et le Groupe de Référence International afin de débattre des constats émergents.	L'Équipe Principale émettra un rapport sur l'atelier en soulignant les constats émergents affinés, les options éventuelles pour un travail de synthèse et les autres implications principales concernant l'évaluation

Période/Date [À FINALISER]	Activité	Observations
Jan.-avril 2011	Préparation de la première version du rapport de synthèse	Mise en circulation de la première version préliminaire du rapport de synthèse pour une période de 10 jours pour validation/observations des équipes nationales d'évaluation, en offrant aux groupes de référence des pays et aux Groupes de Direction et de référence internationaux l'opportunité de faire part des premiers intrants . Mise en circulation de la version préliminaire affinée (deuxième version) du rapport de synthèse auprès du Groupe de référence international 14 jours avant la date de la réunion, en offrant aux équipes nationales et aux groupes de référence des pays l'opportunité de faire part de nouveaux intrants
Avril 2011	Réunion du Groupe de référence international visant à émettre des commentaires sur la version préliminaire du rapport de synthèse.	
Avril-mai 2011	Finalisation du rapport de synthèse et des intrants préparatoires destinés au Forum de haut niveau et aux activités de diffusion.	
Mai-sept. 2011	Activités de diffusion	
Sept-oct. 2011	Déroulement du 4 ^e Forum de haut niveau à Séoul	

5. Dispositifs d'aide destinés aux Évaluations Nationales

33. **L'Équipe d'Évaluation Principale** : L'Équipe d'Évaluation Principale a la responsabilité générale de la synthèse des résultats d'évaluation générés par les pays et la Direction Générale des donneur, ainsi que de toutes les études supplémentaires ; cette équipe est également chargée de la préparation du rapport global de synthèse des évaluations. L'équipe, qui consiste en six consultants internationaux, agissant en qualité de membres de l'équipe principale et d'un certain nombre de membres d'équipe associés chargés de certaines tâches spécifiques, a été engagée de façon compétitive au nom du Groupe de Direction de l'évaluation.

34. L'Équipe Principale contribue à l'évaluation de seconde phase au niveau de toutes les composantes et à toutes les étapes : c'est-à-dire de la planification à la mise en place, et en continu, afin de s'assurer de sa cohérence et de résoudre les problèmes qui pourraient survenir ; elle interviendra également à toutes les étapes finales où elle sera chargée de rassembler l'ensemble des constats de l'évaluation dans un rapport de synthèse autonome. L'Équipe Principale rend compte et est responsable auprès du Groupe de Direction de l'évaluation par l'intermédiaire du Secrétariat d'évaluation.

35. **Services offerts évaluations nationales** : L'Équipe Principale est en place depuis septembre 2009 et elle est chargée, dans le cadre de la garantie de l'intégrité des évaluations nationales à l'intérieur de la synthèse d'évaluation générale de seconde phase, de fournir les « services d'aide aux évaluations nationales » suivants :

- Concevoir un « Cahier des Charges générique » destiné aux évaluations nationales qui sera soumis à l'approbation du Groupe de Direction de l'évaluation et au Groupe de Référence International. Ce Cahier des Charges servira de guide à la collecte des données et au travail sur le terrain de façon à permettre les comparaisons et la synthèse des constats.
- Fournir des conseils professionnels au Coordinateur d'évaluation nationale et aux membres du Groupe de Référence National / de Conseil qui serviront de base et d'aide au processus de sélection, d'engagement et de formation des équipes nationales.
- Examiner et réunir les recherches et les évaluations pertinentes préexistantes dans une série de « dossiers de pays » partiellement garnis, fournissant aux Équipes Nationales d'Évaluation des informations sur certains importants aspects liés aux questions fondamentales communes traitées dans l'évaluation nationale. Ces dossiers fournissent également un moyen par lequel les Équipes d'Évaluation Nationales peuvent, par elles-mêmes, (guidées et informées par les membres du Groupe de Référence National / de Conseil) ajouter des informations secondaires au dossier et à l'examen de la littérature élargie menée lors de la seconde phase de l'évaluation.
- La fourniture de conseils et d'aide en continu aux Équipes d'Évaluation Nationales visant à garantir la cohérence de l'évaluation et la comparabilité de ses différents éléments.

36. Afin de tirer le meilleur parti possible des ressources mises à la disposition de l'Équipe d'Évaluation Principale, une série de points d'engagement a été identifiée (voir le tableau ci-dessous) entre l'Équipe et les processus d'Évaluations Nationales. Ces derniers se traduisent par un mélange de travaux proactifs et réactifs destinés à poser des fondations solides et à définir clairement un cap à suivre pour les Évaluations Nationales, à maintenir l'adhésion aux normes d'évaluation tout au long du processus, à conseiller les équipes d'évaluation quand/si celles-ci rencontrent des problèmes particuliers, et à faciliter les échanges entre pairs et l'apprentissage entre les diverses équipes nationales.

Tableau : Points d'engagement identifié – Un ou plusieurs membres de l'Équipe d'Évaluation Principale affecté(s) au processus d'évaluation nationale

Activité / Événement	Personnes concernées (issues des pays effectuant l'évaluation)	Biais par lequel les équipes d'évaluation nationale (EEN) peuvent interagir (en interface) avec les processus nationaux
Atelier régional N° I (oct./nov. 2009)	Coordinateur d'évaluation nationale (CEN) et représentation du Groupe de référence national / de conseil (GRNC) ou si ce groupe n'est pas encore établi, des principaux protagonistes	Tous pays
Atelier régional N° II (fév./mars 2010)	Chefs des équipes d'évaluation nationale et (à confirmer) une sélection d'autres membres d'équipe, et le Coordinateur d'évaluation nationale	Tous pays

Présentation du Plan de travail de l'évaluation (événements)	Présentation de l'Équipe d'évaluation nationale au GRNC	Option de participation (sur le terrain) offerte à un nombre limité de pays
Présentation du rapport préliminaire (événement) <i>en 1 mois</i>	Présentation de l'Équipe d'évaluation nationale au CEN et au GRNC	Option de participation (sur le terrain) offerte à un nombre limité de pays
« Étape » d'analyse d'équipe – (<i>août</i>)	Équipe d'évaluation nationale	Option de participation (sur le terrain) offerte à la majorité des pays
Version préliminaire du rapport soumis au Groupe de référence national / de conseil (événement)	Présentation de l'Équipe d'évaluation nationale au Coordinateur d'évaluation nationale et au Groupe de référence national / de conseil	Option de participation (sur le terrain) offerte à un nombre limité de pays
Événements d'échange des constats émergents entre pairs régionaux	Équipe d'évaluation nationale et Coordinateur d'évaluation nationale	Tous pays
Rapport final soumis au Groupe de référence du pays	Présentation de l'Équipe d'évaluation nationale au Coordinateur d'évaluation nationale et au Groupe de référence national / de conseil	À distance - tous pays

37. L'Équipe d'Évaluation Principale développe actuellement un système de gestion des connaissances en ligne – un système « Extranet » – destiné à la seconde phase de l'Évaluation. Le Coordinateur d'évaluation nationale, les équipes d'évaluation nationale et le Groupe de référence national / de conseil auront tous accès à cette facilité, qui constituera par ailleurs le canal du partage de l'orientation et des actualisations des progrès accomplis entre l'Équipe Principale et les processus nationaux. La structure de l'Extranet fournit un espace commun et une partie de ce site pourra être dédiée à un processus national particulier.

Annexe A

Premier avant-projet pour les rapports d'évaluation nationale Octobre 2009

(Remarque : le rapport de synthèse de l'évaluation comparative intégrale sera basé sur un schéma similaire, et comprendra certains éléments additionnels permettant l'inclusion des résultats pertinents de la première phase, des résultats des évaluations réalisées par la Direction Générale des donateurs, ainsi que des références sélectives aux résultats d'évaluation liés à des questions spécifiques à un pays n'entrant pas dans le modèle normal.)

Préface
Remerciements
Acronymes

Note de synthèse (5 pages au maximum)

- Objectif et contexte
- Conclusions générales
- Enseignements clés (sur les questions communes et les questions spécifiques au pays)
- Recommandations clés, le cas échéant (sur les questions communes et les questions spécifiques au pays)

A. Introduction (4 pages au maximum)

- Engagement du pays X envers la Déclaration de Paris et le Programme d'Action d'Accra
- Objectifs et champs d'application de l'Évaluation de seconde phase
- Approche, méthodologie et limites

B. Constats au niveau des pays sur les questions d'évaluation communes

1. **La Déclaration de Paris dans son juste contexte** : Quels sont les champs d'application, les limites et les forces dynamiques au sein et autour de l'échiquier de l'aide (dans le pays X) qui ont façonné et renforcé ou limité la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et ses effets potentiels sur l'efficacité de l'aide et sur l'efficacité du développement ? **(10 pages au maximum)**
2. **Processus et réalisations intermédiaires** : La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle accru l'efficacité de l'aide ? [Comment ?] **(10 pages au maximum)**
3. **Réalisations obtenus en termes de développement** : La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé l'apport de l'aide au niveau des résultats de développement, y compris du point de vue de la réduction de la pauvreté ? [Comment ?] **(10 pages au maximum)**
4. **Approches différentes ou alternatives** : La Déclaration de Paris constitue-t-elle la meilleure solution pour d'obtenir les types de résultats recherchés et aller de l'avant [ou le modèle d'évaluation identifie-t-il cette solution ?] ? Pourquoi ? **(10 pages au maximum)**

C. Conclusions, leçons et recommandations clés (le cas échéant) concernant les questions communes d'évaluation (Explication détaillée des conclusions, leçons & recommandations) **(5 pages au maximum)**

- D. Constats des questions d'évaluation spécifiques au pays (si celles-ci ont été adoptées) (15 pages au maximum)
[sous-titres possibles]**
- E. Conclusions, leçons et recommandations clés (le cas échéant) concernant les questions d'évaluation spécifiques au pays (si celles-ci ont été adoptées) (Explication détaillée des conclusions, leçons & recommandations) (5 pages au maximum)**
- F. Implications clés ayant potentiellement une portée au-delà du terme prévu de la Déclaration de Paris (3 pages au maximum)**

Annexe 1 : Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide du développement
Annexe 2 : Programme d'Action d'Accra
Annexe 3 : Cahier des Charges générique destiné aux évaluations nationales
Annexe 4 : Cahier des Charges spécifique destiné à l'évaluation de XXX
Annexe 4 : Références additionnelles sélectionnées

Annexe B

Première version provisoire de matrice d'évaluation pour les évaluations nationales

Historique : le Groupe de Direction de l'évaluation avait débattu et convenu d'une version antérieure de la Matrice d'évaluation pour les évaluations nationales de la seconde phase d'évaluation de la Déclaration de Paris, lors de la réunion d'Ottawa qui s'est tenue avec l'Équipe Principale le 14 octobre 2009, : l'objectif de cette matrice consistait à servir de base aux discussions des ateliers régionaux, tout en faisant état de quelques clarifications initiales désormais intégrées. L'Équipe Principale avait démontré une évidente dérivation et progression du Cadre d'évaluation général, de la version provisoire du Cahier des Charges générique destiné aux pays et de cette matrice par rapport aux spécifications de l'Atelier d'Auckland du Groupe de référence internationale, au Document d'Orientation pour l'évaluation et aux travaux préparatoires commissionnés antérieurement. Le bien-fondé des sous-questions complémentaires proposées dans le cadre de la question fondamentale N°2 sur l'efficacité du développement a été expliqué et il a été convenu qu'il valait la peine de poursuivre sérieusement ce thème dans les débats de l'Atelier.

Objectif : l'objectif de cette première version provisoire visait à servir de point de départ commun pour les débats de tous les ateliers régionaux et pour les réactions initiales parallèles des autres membres du groupe de référence internationale, tout ceci devant être ensuite intégré dans une proposition de matrice unique qui devra être soumise et approuvée par le Groupe de référence internationale avant le 1^{er} décembre 2009. Ces propositions visent à établir un ensemble solide de questions fondamentales, sous-questions, types de preuves proposés et méthodes ou techniques communs minimums pour toutes les évaluations nationales et permettre un recoupement et une synthèse pertinents. Cette couverture commune minimum, une fois approuvée, ne limitera en aucun cas la capacité des évaluations nationales à ajouter des questions présentant un intérêt ou une pertinence spécifique à leur situation particulière, dans la mesure des ressources disponibles.

Axe : il est suggéré que, dans le cadre des Ateliers régionaux et du processus conduisant à une proposition générale intégrée pour le 1^{er} décembre, l'attention soit plus particulièrement axée sur les questions et les sous-questions d'évaluation fondamentales proposées, sur les types de preuves suggérés, sur les indicateurs à utiliser et enfin, sur les méthodes et les techniques prometteuses qui pourraient être les plus largement utilisées et appuyer la triangulation et la validation. S'il conviendra de savoir reconnaître les sources de données disponibles et leur fiabilité, il ne faudra pas essayer de les documenter ou d'en débattre plus en profondeur à cette étape des travaux.

Questions et sous-questions fondamentales d'évaluation proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques pour la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>1. (La Déclaration de Paris dans son contexte) : Quels sont les champs d'application, les limites et les forces dynamiques au sein et autour de l'échiquier de l'aide (dans le pays X) qui ont façonné et limité la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et ses effets potentiels sur l'efficacité de l'aide et sur l'efficacité du développement ?</p>			
<p>a. Quelles sont les caractéristiques nationales clés qui ont été et demeurent pertinentes dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ?</p>	<p>Par ex i. Indicateurs du développement humain et de la pauvreté, indicateurs sociaux</p> <p>ii. Caractéristiques économiques, thèmes et tendances clés</p> <p>iii. Schémas de mobilisation des ressources étrangères et nationales, place de l'aide au développement</p> <p>iv. Indicateurs de gouvernance de fragilité</p> <p>v. Indicateurs sociaux (santé, éducation, sexe, vulnérabilité)</p> <p>vi. Stratégies nationales de développement et stratégie nationale de coopération et de développement, réalisation basée sur le suivi et l'évaluation</p> <p>vii. Facteurs politiques récents, changements et développements ayant un impact sur l'échiquier du</p>	<p>Données de grande envergure, probablement nationales et internationales</p>	<p>Examen, compilation et traitement des données statistiques</p> <p>Examen, analyse et résumé des documents, y compris les politiques, les stratégies, plans, comptes-rendus, évaluations et autres rapports (nationaux, internationaux)</p> <p>Préparation de comptes-rendus informatifs ciblés</p>

Questions et sous-questions fondamentales d'évaluation proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques pour la collecte des données, l'analyse et la validation
	<p>développement</p> <p>viii. Besoins/priorités du développement des capacités</p>		
<p>b. Quelle est la portée ou la sphère d'influence directe de la Déclaration de Paris sur le financement général consacré au développement ?</p>	<p>i. Les tendances pré/post Déclaration de Paris en termes de parts et de composantes du financement général et étranger au développement sont l'Aide publique au développement, &</p> <p>ii. Quels types et parts des flux d'APD sont, à leur tour et dans la pratique, soumis aux principes de la Déclaration de Paris ? Pourquoi ?</p>	<p>Comptes publics et services de l'aide étrangère et du suivi du budget - documents</p> <p>Document des départements des ressources extérieures et statistiques nationales et internationales</p>	<p>Examen, compilations et traitement des données statistiques, matériel évaluatif et de suivi.</p> <p>Révision et résumés des documents (nationaux, internationaux, indépendants).</p> <p>Préparation de tableaux et notes d'information</p> <p>Enquête sur les activités économiques, les secteurs, les régions, les programmes, les projets, les thèmes et les forces motrices n'entrant pas dans le domaine d'application de la Déclaration de Paris</p> <p>Entretiens semi-structurés et réalisés par groupes de discussion réunissant des personnes informées</p> <p>Utilisation éventuelle du modèle adapté de la « sphère d'influence » (cartographie des réalisations) pour réaliser l'analyse</p>
<p>c. Quels sont les acteurs clés au sein du pays concerné (et parmi eux, les partenaires du développement) intervenant sur l'échiquier de l'aide et prenant les principales décisions en termes de flux, de priorités, d'activités, de programmes et de projets, ainsi qu'en termes d'accès aux flux de</p>	<p>Carte des principales décisions pertinentes (annuellement, couvrant la période débutant en 2005) ?</p> <p>Identification des décideurs pertinents clés</p>	<p>Documents et déclarations officielles, recherches indépendantes pertinentes. Par ex. stratégies nationales et stratégies des donateurs, politiques et plans, structures institutionnelles et processus de prises de décision, estimations statistiques et évaluations éclairées.</p>	<p>Analyse de documents, cartographie des décisions, statistiques, méta-analyse, entretiens semi-structurés et réalisés par groupes de discussion réunissant des personnes informées</p>

Questions et sous-questions fondamentales d'évaluation proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques pour la collecte des données, l'analyse et la validation
l'aide au développement ?			
d. Quelle est la portée ou la sphère d'influence directe de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra sur les acteurs clés à l'œuvre dans les relations d'aide au développement et vice versa ?	<p>Cartes des objectifs clés, des intérêts, des capacités, des priorités et des motivations des acteurs clés intervenant des deux côtés des relations de l'aide au développement dans ce pays, en relation aux engagements de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra. (Cette preuve est liée à « l'engagement, aux capacités et aux incitations » relevés lors de la première phase, mais elle va au-delà de cela.)</p> <p>Prise en compte des fluctuations observées dans les relations avec les donateurs clés, le parlement, le gouvernement local, la société civile.</p>	<p>Déclarations et documents officiels, conventions et engagements internationaux, rapports parlementaires, études et rapports indépendants sur les motivations des donateurs et sur leur évolution au fil du temps, rapports de la société civile. Littérature grise ciblée (rapports internes, documents de travail, bulletins d'information électroniques, blogs)</p>	<p>Analyses de documents, méta-analyses, entretiens semi-structurés et par groupes de discussion réunissant des personnes informées, comme par exemple des personnalités officielles encore en poste ou non ou des universitaires.</p>
e. Quels sont les points les plus importants et les points émergents ayant un impact direct sur l'échiquier de l'aide et quelle a été/est la portée ou la sphère d'influence directe de la Déclaration de Paris sur ces points clés ?	<p>I. Identification des points clés ayant un impact sur l'échiquier de l'aide au développement au sein du pays comme par exemple les changements au niveau des priorités politiques, les réformes de gouvernance, les conditions économiques, les troubles civils, les catastrophes naturelles ou d'origine humaine, l'apparition de nouvelles ressources (internes ou externes), la décentralisation, les fluctuations dans les relations avec les donateurs clés, les nouveaux acteurs.</p>	<p>Évaluations préexistantes et littérature officielle et indépendante, comme notamment les rapports gouvernementaux et les rapports émanant des donateurs et de la société civile, les décisions et rapports parlementaires, les estimations éclairées.</p>	<p>Étude de la littérature et des documents, méta-analyses, entretiens semi-structurés et par groupes de discussion comprenant des protagonistes clés et devant inclure des membres du gouvernement, de la société civile et du parlement, ou éventuellement enquêtes menées auprès de personnes informées.</p>

Questions et sous-questions fondamentales d'évaluation proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques pour la collecte des données, l'analyse et la validation
	ii. Évaluation de l'influence de la Déclaration de Paris sur ces facteurs, le cas échéant.		
f. À quel degré et dans quels domaines la Déclaration de Paris a-t-elle été mise en œuvre – façonnant son influence potentielle sur l'échiquier de l'aide au développement ?	i. Preuves (documentaires, institutionnelles et autres) de la façon dont les différents principes de la Déclaration de Paris ont été interprétés, pondérés et appliqués dans le pays. Pourquoi ? ii. Depuis quand ? (par ex. avant 2005 ou après ?) ii. Preuves d'éventuelles tensions ou de concessions émergentes au niveau des différents principes.	Évaluations préexistantes et littérature officielle et indépendante, comme notamment les rapports sur l'avancée des travaux préexistants émis au niveau national ou émanant des donateurs et de la société civile, les évaluations, les politiques, les stratégies, les plans et les estimations éclairées. Enquête de suivi fournissant des données et du contexte à propos de certains engagements.	Étude de documents et de littérature, méta-analyses, questionnaires, entretiens semi-structurés et par groupes de discussion réunissant des personnes informées. Une analyse similaire à celle de la première phase est nécessaire pour compléter les résultats de l'enquête de suivi sur d'autres engagements.
2. (Processus et réalisations intermédiaires) La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle accru l'efficacité de l'aide au développement ? [Comment ?] (sommatif)			
Éventuel essai général permettant de comparer les réalisations originellement attendues de l'efficacité de l'aide au développement dans le cadre de la Déclaration de Paris ¹¹ .	POINT À DÉBATTRE : L'idéal serait de mesurer l'accomplissement, le progrès l'orientation et le rythme du changement obtenu comparativement à un ou deux	POINT À DÉBATTRE : Les sources de données varieront sans doute considérablement parmi ces 11 réalisations attendues individuelles à moins qu'une méthode unique et	Autre : L'enquête de suivi apporte une certaine lumière sur certaines des réalisations attendues, mais de façon irrégulière. Analyse qualitative de la consultation et des décisions

¹¹ Ces onze « réalisations attendues » découlent directement des diagnostics d'aide au développement inefficace mentionnés dans les sections d'introduction de la Déclaration de Paris. Beaucoup d'entre elles, mais pas toutes, ont été soumises à différents types d'estimation lors des années passées. Par ailleurs, elles varient grandement en fonction des types de preuve et des méthodes pouvant être utilisés pour apprécier les progrès par rapport à ces réalisations intentionnelles. Dans le cadre de la seconde phase de l'évaluation, il est proposé que, si les moyens de l'évaluation le permettent, la liste entière soit soumise à un certain type d'évaluation uniforme standard, sans imposer de façon rétroactive les différentes pondérations sur les réalisations de l'efficacité

Questions et sous-questions fondamentales d'évaluation proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques pour la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>i. Des stratégies et des cadres nationaux renforcés.</p> <p>ii. Alignement accru de l'aide sur les priorités des pays partenaires, sur leurs systèmes et leurs procédures, sur leur aide au renforcement des capacités.</p> <p>iii. Responsabilités respectives renforcées des pays et des donateurs envers les citoyens et les parlements.</p> <p>iv. Moins de doublons en termes d'efforts et activités des donateurs rationalisées et d'un meilleur taux coût/efficacité.</p> <p>v. Politiques et procédures des donateurs réformées et simplifiées, augmentation d'un comportement collaboratif.</p> <p>vi. Mesures et normes de performance et de responsabilité définies pour les systèmes du pays partenaires dans les domaines clés, accompagnées d'une application étendue et rapide.</p> <p>Ainsi que :</p> <p>i. Renforcement des capacités des pays partenaires dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de stratégies nationales orientées sur les résultats.</p> <p>ii. Des engagements pluriannuels</p>	<p>indicateurs pour chaque réalisation attendue, mais il est possible que ceci soit extrêmement difficile à réaliser. Même une solution alternative de deuxième choix, basée sur des mesures indirectes convenues, pourrait s'avérer épineuse. Un troisième choix, qui serait peut-être plus faisable, serait de réaliser une enquête unique et uniforme auprès de personnes informées sur l'orientation et la trajectoire des changements obtenus par rapport à chaque réalisation dans son ensemble.</p>	<p>uniforme ne soit choisie (par ex. enquête)</p> <p>Autre :</p> <p>Évaluations préexistantes et rapports de suivi.</p> <p>Rapports administratifs et rapports sur l'avancée des travaux des ministères des finances nationaux et plans de réalisation</p> <p>Rapports d'études spécifiques</p> <p>Rapport des donateurs sur la délégation de responsabilités et sur l'état et les performances qui en résultent.</p> <p>Documentation fournie par le pays partenaire et les donateurs sur les progrès et les décisions prises en résultat du processus d'alignement/coordination :</p> <p>preuve tirée de la documentation sur l'examen parlementaire dialogue sur les politiques, groupes de coordination des donateurs, examen conjoint et réunions de résolution de problèmes. Preuve des tendances dont l'envergure et la distribution de la gestion nationale/gestion du donneur de l'aide au développement.</p>	<p>prises dans les dialogues / processus de coordination.</p> <p>Analyse de l'information des rapports nationaux et des rapports émanant des donateurs contenant des références spécifiques aux changements politiques et aux processus de prises de décision naissant du fait de la Déclaration de Paris. Analyse quantitative des changements dans l'enveloppe budgétaire au fil des ans, avec des liens plausibles vers des efforts d'harmonisation et d'alignement.</p> <p>Preuves des tendances au niveau de l'envergure et de la distribution de la gestion nationale/gestion du donneur de l'aide au développement.</p> <p>Entretiens réalisés avec des personnes clés interrogées sur les intrants en termes de politiques et de structures d'aide.</p> <p>Débats de groupes de discussion sur les structures d'aide qui permettent à la société civile et au secteur privé d'avoir voix dans l'élaboration des politiques, ainsi qu'un rôle de « gendarme ».</p>

de l'aide au développement recherchées dès l'origine. Il est significatif que toutes ces réalisations intentionnelles **puissent être regroupées selon les thèmes majeurs du Programme d'Action d'Accra** : l'appropriation du développement par le pays, la construction de partenariats pour le développement plus inclusifs et plus efficaces et la délivrance de résultats et la responsabilité qui en découle, et que tout semble demeurer pertinent.

Questions et sous-questions fondamentales d'évaluation proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques pour la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>plus prévisibles en termes de flux d'aide destinés aux pays partenaires engagés.</p> <p>iii. Une délégation d'autorité adéquate accordée au personnel de terrain des donateurs, et une adéquation de l'attention portée aux mesures d'incitations favorables à l'établissement de partenariats efficaces entre les donateurs et les pays partenaires.</p> <p>iv. Une intégration adéquate des initiatives et des programmes globaux dans les priorités générales des pays partenaires en termes de développement</p> <p>v. Moins de corruption et plus de transparence, un soutien public renforcé et une mobilisation et une allocation des ressources efficace permettant un meilleur soutien.</p>			
<p>a. Les « coûts transactionnels » de l'aide au développement ont-ils effectivement baissés et/ou modifiés à la suite de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ? Auquel cas, comment, et quelles répercussions ont eu ces changements ?</p>	<p>Remarque : [Des travaux spécifiques antérieurement commissionnés sur ce sujet constituent un essai général des améliorations de l'« efficacité » recherchées au travers de la Déclaration de Paris et ce, bien que le terme lui-même n'y figure pas. Le Dr A. Lawson a suggéré qu'une enquête informée pourrait être un type de preuve approprié pour des changements de ce genre et pour l'incidence de leurs coûts et</p>	<p>Les questions suggérées pour les enquêtes à mener auprès de personnes informées sont fournies en Annexe G pour débat autour de cette question particulière et autour de l'utilisation éventuelle et plus générale de méthodes d'enquête pour ce type de questions d'évaluation.</p>	<p>À tester, tout en gardant à l'esprit les possibles avantages, ainsi que les coûts des nouveaux processus et engagements et les possibles effets transitoires.</p>

Questions et sous-questions fondamentales d'évaluation proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques pour la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>b. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle conduit à des augmentations en termes de capacités nationales ? Pourquoi, comment, dans quels domaines et quels en sont les effets ressentis ?</p>	<p>avantages.]</p> <p>Il sera nécessaire de vérifier ceci par rapport à 3 engagements du Programme d'Action d'Accra sur le développement des capacités et 5 de ces engagements sur l'exploitation des systèmes nationaux :</p> <p>i. Preuves des changements survenus au niveau : des capacités administratives à travers tous les acteurs du développement, y compris les OSC ;</p> <p>ii. aptitude à consulter et à rendre des comptes aux protagonistes ;</p> <p>iii. travail de partenariat et formation de réseaux ;</p> <p>iv. apprentissage par la réalisation ;</p> <p>v. décentralisation ;</p> <p>vi. réglementation efficace ;</p> <p>vii. suivi politique et stratégique ;</p> <p>viii. évaluation et émission de rapports.</p>	<p>Évaluations, estimations sur la coopération technique préexistantes. Rapports pertinents sur les progrès émis par les organismes de mise en œuvre nationale</p> <p>Procès-verbaux des mécanismes de coordination. Estimations informées se basant sur des données d'enquêtes.</p>	<p>Tendances/estimations de l'aide au développement des capacités générée par la Déclaration de Paris. Évaluations principales sur la coopération technique préexistantes. Enquête, investigation appréciative, changement le plus significatif. Entretiens avec des personnes clés.</p>
<p>3. (Résultats obtenus en termes de développement) La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé l'apport de l'aide au niveau des résultats de développement, y compris du point de vue de la réduction de la pauvreté ? [Comment ?]</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>« ... nous estimons qu'ils augmenteront les effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées vers les OMD. » Déclaration de Paris</p>		
<p>a. La Déclaration de Paris a-t-elle renforcé l'impact des APD sur les OMD et sur la réduction de la pauvreté, par rapport à ce qui était</p>	<p>Distance et trajectoires du changement, changements de type pré/post Déclaration de Paris. Cartographie et pondération des</p>	<p>Évaluations préexistantes et rapports de suivi. Rapports nationaux sur les stratégies de développement</p>	<p>Corrélations, analyses historiques et statistiques et examen éventuel de certaines études de cas dont les données/informations préliminaires</p>

Questions et sous-questions fondamentales d'évaluation proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques pour la collecte des données, l'analyse et la validation
attendu initialement ?	facteurs possibles de contribution	Rapports annuels des organismes de coopération nationale. Rapports et statistiques sur les OMD (en voie d'aboutissement ou pas) Données statistiques (indicateurs BM, rapports sur le développement et sur les finances de la BM, FMI, Secrétariat de l'OCDE, agences de statistiques nationales, ministères des finances, indicateurs de gouvernance de la BM, base de données de la BAD, PNUD, etc. <i>Economist Intelligence Unit</i> , rapports du PNUD, dossiers de presse, etc.	suggèrent des corrélations
b. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle contribué à ce que les pays accordent une plus haute priorité aux besoins des plus démunis, notamment les femmes et les petites filles, et à réduire l'exclusion sociale ?	Preuve : analyse expresse de l'exclusion et réponses politiques / stratégiques / programmatiques et sectorielles ; mécanismes institutionnels pertinents ; enveloppe budgétaire contre les discriminations de sexe et l'exclusion et flux des dépenses ; priorités réactives données aux populations défavorisées et aux femmes dans les stratégies nationales, les budgets ; flux de dépenses et autres mesures favorable à l'inclusion sociale. Données nationales découpées par région, sexe, groupe victime d'exclusion, etc. La preuve se fera sur la distance parcourue et sur les trajectoires du changement.	Évaluations préexistantes et rapports de suivi. Rapports statistiques nationaux Développement, Finances de la BM Statistiques du CAD de l'OCDE Rapports annuels sur la coopération au développement émis par les pays donateurs (à la fois les donateurs habituels et les donateurs émergents) Publications universitaires / études commissionnées dans le domaine de la littérature sur l'aide au développement Évaluations de projets et de programmes	Cartographie et pondération des facteurs de contribution potentiels. Analyses des documents et des budgets ; Corrélations, analyses historiques et statistiques et sélection d'études de cas dont les données/informations préliminaires montrent des corrélations profondes Méta-analyse des réalisations nationales en termes de développement, de stratégie et de budget
c. Les résultats constatés dans des secteurs spécifiques ont-ils été améliorés par l'application des	Sélection de deux secteurs témoins : la santé dans tous les cas + 'un secteur « non social » (que chaque	Évaluations préexistantes et littérature officielle et indépendante, comprenant notamment des rapports	Cartographie et pondération des facteurs de contribution potentiels ; Méta-analyses ;

Questions et sous-questions fondamentales d'évaluation proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques pour la collecte des données, l'analyse et la validation
principes de la Déclaration de Paris ?	pays pourra déterminer en fonction de son degré de pertinence) pour chaque évaluation nationale. Preuves de la distance parcourue et des trajectoires du changement en relation à la Déclaration de Paris. Performance sectorielle des actions types pré/post Déclaration de Paris.	gouvernementaux et des rapports émanant des donateurs et de la société civile, évaluations préexistantes et rapports de suivi, rapports annuels des ministères de tutelle et rapports sectoriels, décisions et rapports parlementaires, estimations éclairées. Évaluations préexistantes et rapports de suivi, rapports annuels des ministères de tutelle et rapports sectoriels. Rapports parlementaires. Études indépendantes. Littérature grise (rapports internes, documents de travail, bulletins d'information électroniques, blogs).	Études comparatives des secteurs ; éventuellement, enquêtes.
4. (Approches différentes ou alternatives) La Déclaration de Paris est-elle la meilleure façon d'obtenir le genre de réalisations recherchés en termes de l'efficacité de l'aide et de l'efficacité du développement ?			
a. Les résultats de développement obtenus dans certains secteurs spécifiques ont-ils été plus significatifs dans les cas où les principes de la Déclaration de Paris ont été appliqués par rapport aux situations de programmes sous-sectoriels verticaux et aux approches de type projet moins guidées par les principes de la Déclaration de Paris ?	Catégorisation de l'influence découlant de la Déclaration de Paris (voir les sections de contexte ci-dessus). Preuve de la prévalence des approches similaires à la Déclaration de Paris par secteur. Preuve pertinente des résultats et des performances par secteur et contributions plausibles.	Évaluations préexistantes et rapports de suivi, rapports annuels des ministères de tutelle et rapports sectoriels. Rapports parlementaires. Études indépendantes. Littérature grise (rapports internes, documents de travail, bulletins d'information électroniques, blogs).	
b. Quelles seraient les implications	Prédictif : preuves pertinentes sur	Réponses à trouver principalement	

Questions et sous-questions fondamentales d'évaluation proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques pour la collecte des données, l'analyse et la validation
probables au niveau des résultats obtenus en termes de développement si les donateurs décidaient de transférer la majorité de l'aide au développement vers des aides budgétaires générales ou spécifiques à certains secteurs ?	les effets produits par des aides budgétaires générales et spécifiques à certains secteurs, performances et programmes sectoriels.	<p>en réalisant une analyse des constats de l'évaluation puis en reliant ces résultats à la littérature pertinente et aux entretiens avec des personnes interrogées clés / des données d'enquête</p> <p>Évaluations préexistantes et rapports de suivi, rapports annuels des ministères de tutelle et rapports sectoriels. Rapports parlementaires. Études indépendantes. Littérature grise (rapports internes, documents de travail, bulletins d'information électroniques, blogs).</p>	
c. Quelle est la valeur ajoutée, au niveau des résultats obtenus en termes de développement, des efforts de coopération similaires à ceux préconisés par la Déclaration de Paris, parallèlement aux autres donateurs et sources de financement et aux autres forces motrices du développement intervenant dans le pays ? (Voir iii & iv)	Analyse résumée (comme ci-dessus) : à la lumière des constats de contexte ramenés à leur échelle et à leur poids relatifs, preuve des forces, des faiblesses, des complémentarités et/ou des conflits relatifs entre ces différentes sources et les forces motrices.	Analyse des constats de l'évaluation puis en rapprochement des résultats obtenus avec ceux de la littérature pertinente et des entretiens menés avec des personnes clés / des données d'enquête Évaluations pertinentes. Analyses socioéconomiques.	Évaluations des réponses données par des personnes informées sur les questions survenant en termes d'alignement et d'harmonisation, et sur les avantages possibles que présentent certains choix n'entrant pas dans le cadre de la Déclaration de Paris. Méta-analyse des données de l'évaluation ; analyse comparative intersectorielle / approches
Conclusions : quels résultats la Déclaration de Paris a-t-elle obtenus en termes d'efficacité de l'aide et d'efficacité du développement ? S'agit-il de résultats durables ?	Par ex. constats sur la qualité et la portée, des changements réalisés à l'échelle nationale, au niveau des politiques, des stratégies, des systèmes, des comportements, etc. présentant un fort potentiel à long terme.		

Annexe C

Suggestions d'« Appels d'offres » / de Document de Mandat destinés aux équipes chargées des évaluations nationales

Historique

La seconde phase de l'évaluation internationale de la Déclaration de Paris se déroulera à compter du 3^e Forum de haut niveau jusqu'au 4^e Forum de haut niveau qui se tiendra en Corée, en 2011. Cette seconde phase mettra l'accent sur les réalisations et les résultats obtenus et offrira des réponses à la question cruciale en termes de politique de savoir si les effets recherchés à long terme de la Déclaration de Paris sont sur la bonne voie et en cours d'aboutissement. Il est prévu que l'évaluation analyse les résultats dans leur contexte, en prenant en compte les conditions préalables ou les conditions propices pouvant conduire ou faire obstacle à des résultats positifs de développement soutenus par l'aide.

Fins : les plus de vingt études nationales, qui constitueront l'axe premier de l'évaluation, seront les principaux véhicules de réponse aux questions fondamentales de l'évaluation sur les effets de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et sur l'efficacité du développement, y compris sur la réduction de la pauvreté. Ces évaluations nationales examineront également à cet égard l'efficacité des donateurs/organismes dans le pays concerné, parallèlement à celle des protagonistes et des partenariats existant entre eux.

Objectifs : le but de l'évaluation est de documenter, analyser et estimer la pertinence et l'efficacité de la Déclaration de Paris au niveau des pays et sa contribution en matière d'efficacité de l'aide et, à terme, en matière d'efficacité du développement, y compris la réduction de la pauvreté.

Les objectifs spécifiques comprennent :

- la documentation des résultats obtenus au niveau du pays à la suite de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
- L'habilitation des pays partenaires et des donateurs/organismes intervenant dans les pays concernés à clarifier, améliorer et renforcer des politiques et des pratiques se conformant à la Déclaration de Paris dans le cadre de l'efficacité de l'aide et de l'efficacité du développement.
- L'identification des barrières et des difficultés qui pourraient avoir limité l'efficacité de la Déclaration de Paris et de ses effets et impacts – et l'identification des moyens qui permettraient de lever ces barrières et ces difficultés.
- La possibilité du partage et de l'échange d'expérience parmi les protagonistes, les pays et les partenariats de façon à faciliter la réflexion, l'apprentissage tiré des leçons et l'amélioration des politiques.

9. Le Programme d'Action d'Accra a spécifié de façon plus détaillée certains engagements de la Déclaration de Paris notamment dans le but de renforcer l'appropriation des pays en construisant des partenariats plus inclusifs et d'accorder une priorité accrue aux résultats obtenus au niveau du développement. L'évaluation de la seconde phase devra par conséquent prêter une attention particulière à l'appréciation de la mise en œuvre de ces engagements d'Accra, qui répondent aux préoccupations actuelles de nombreux protagonistes.

(De plus amples conseils d'orientation sont fournis dans la version préliminaire du Cahier des Charges générique destiné aux évaluations nationales, ainsi que dans le Cadre d'évaluation, le Plan de travail et le Calendrier de l'évaluation de la seconde phase.)

Prestations à fournir

L'Équipe devra réaliser une évaluation professionnelle des effets de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et sur l'efficacité du développement, y compris au niveau de la réduction de la pauvreté en/au [nom du Pays concerné].

Mandat/Description des prestations à fournir :

Agissant sous la direction, et rendant compte, au Groupe de référence national et au Coordinateur d'évaluation nationale, et œuvrant en collaboration et avec l'appui de l'Équipe d'Évaluation Principale et d'autres équipes paires d'évaluation, conformément au Cadre d'évaluation général de seconde phase et au Cahier des Charges destiné à l'évaluation nationale,, l'Équipe sera chargée de mettre en œuvre la conception convenue de l'évaluation en/au [nom du Pays concerné].

Portée de la mission: tâches spécifiques, livrables et calendriers

Tâche	Délivrable	Dates A SPÉCIFIER
Plan de travail proposé pour l'évaluation nationale	Soumission d'une méthode d'évaluation contextualisée basée sur le cahier des charges générique et sur les questions supplémentaires spécifiques convenues par le GRP. Cette méthode devra couvrir les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de l'échantillonnage (le cas échéant) et les sources d'information pertinentes • Les méthodes de collecte des données et les outils à utiliser (guide destiné aux entretiens, questionnaires, etc.) • Une méthodologie et un plan de travail précis. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Équipe agira sous la direction et rendra compte au Groupe de référence / de conseil • Interaction avec les protagonistes sur le terrain • Consultation et aide de l'Équipe Principale 	Tout au long du processus
Rapport préliminaire	Présentation des progrès accomplis et des défis rencontrés point par point. Projets d'adaptation de la conception et/ou de l'utilisation des ressources	
	Participation aux ateliers régionaux réunissant les Chefs d'Équipe (et les Coordinateurs nationaux ?). et l'Équipe Principale	
Note sur les constats émergents	L'analyse initiale de l'équipe – exposant les éléments de preuve sur lesquels reposent les constats clés et les constats interconnectés.	
Première version provisoire de rapport		
Atelier international	Participation à l'atelier sur les Constats Émergents visant à partager les diverses situations rencontrées, améliorer les versions provisoires et contribuer à la préparation de synthèses.	
Rapport final		
Résumé		
	Contribution aux activités de diffusion	

Contact client :

Imputabilités et responsabilités : la version provisoire du Cahier des Charges générique destinés à l'évaluation nationale fournit les informations clés sur le rôle et les responsabilités de l'Équipe d'Évaluation Nationale par rapport au rôle et aux responsabilités du Coordinateur d'Évaluation Nationale et du Groupe de Référence National / de conseil.

Qualifications des consultants : L'équipe d'évaluation sera expérimentée, multidisciplinaire et respectueuse de la parité : elle ne devra ne présenter aucun conflits d'intérêts par rapport à cette évaluation. L'équipe devra également être en mesure de conserver l'engagement nécessaire des protagonistes et la collaboration de l'Équipe Principale internationale et des pairs.

Ressources disponibles : [Paramètres financiers à spécifier] Les ressources supplémentaires en matière de soutien technique fourni par l'Équipe d'Évaluation Principale et le Secrétariat d'Évaluation sont exposées dans la version provisoire du Cahier des Charges générique destiné aux évaluations nationales.

Annexe D : Illustration d'un dossier de pays (en cours d'élaboration)

Annexe E : Note d'orientation destinée aux utilisateurs d'Extranet : il s'agit du système de gestion des connaissances de la seconde phase de l'Évaluation (en cours d'élaboration).

Annexe F : Lexique des définitions convenues pour l'Évaluation (en préparation pour un document de séance)

Annexe G

Questions sur les coûts transactionnels en vue d'une éventuelle inclusion dans les études réalisées par les pays et les études réalisées par les organismes

Définition des coûts transactionnels	Il faudra comprendre par cette expression les coûts transactionnels de l'aide au développement comme les coûts administratifs et financiers nécessaires à la mise en œuvre des activités financées par l'aide, n'ajoutant rien aux avantages générés par ces activités,			
1. a) Tendances des coûts transactionnels de l'aide	<p>Comment décririez-vous la variation des coûts transactionnels annuels de l'aide, entre 2005 à 2010, par rapport à chaque dollar américain d'aide au développement au sein de votre pays/organisme ?</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Ces coûts ont considérablement augmenté. <input checked="" type="checkbox"/> Ces coûts ont légèrement augmenté. <input checked="" type="checkbox"/> Ces coûts n'ont pas changé de manière significative. <input checked="" type="checkbox"/> Ces coûts ont légèrement diminué. <input checked="" type="checkbox"/> Ces coûts ont beaucoup diminué. </p>			
1. b) Incidence des coûts	<p>Comment décririez-vous les changements subis au niveau de la charge des coûts transactionnels des catégories de protagonistes ci-dessous ?</p>			
	Gouvernement : cadres gestionnaires et techniques	<input type="radio"/> Cette charge a augmenté	<input type="radio"/> Pas de changement significatif	<input type="radio"/> Cette charge a diminué
	Cadres administratifs publics	<input type="radio"/> Cette charge a augmenté	<input type="radio"/> Pas de changement significatif	<input type="radio"/> Cette charge a diminué
	Donneurs : cadres gestionnaires et techniques	<input type="radio"/> Cette charge a augmenté	<input type="radio"/> Pas de changement significatif	<input type="radio"/> Cette charge a diminué
	Donneurs : Cadres administratifs	<input type="radio"/> Cette charge a augmenté	<input type="radio"/> Pas de changement significatif	<input type="radio"/> Cette charge a diminué
2. a) Influence relative de la Déclaration de Paris	<p>Sur la période allant de 2005 à 2010, comment pensez-vous que la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ait influencé les tendances générales des coûts transactionnels de l'aide au développement dans votre pays/organisme ? Et plus spécifiquement, comment cette mise en œuvre a-t-elle influencé les coûts transactionnels de l'aide au développement par rapport à ce qu'aurait été la situation en son absence ?</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Elle a considérablement augmenté ces coûts, au-delà de ce qu'ils auraient été en son absence. <input checked="" type="checkbox"/> Elle a légèrement augmenté ces coûts, au-delà de ce qu'ils auraient été en son absence. <input checked="" type="checkbox"/> Elle n'a pas eu d'influence significative sur les coûts transactionnels de l'aide au développement. <input checked="" type="checkbox"/> Elle a légèrement réduit ces coûts en deçà de ce qu'ils auraient été en son absence. <input checked="" type="checkbox"/> Elle a beaucoup réduit ces coûts en deçà de ce qu'ils auraient été en son absence. </p>			

<p>2. b) Source d'influence de la Déclaration de Paris</p>	<p>Quel a été l'impact respectif des différents aspects de la Déclaration de Paris sur les coûts transactionnels de l'aide au développement ? (NB. Gardez à l'esprit la définition des coûts transactionnels présentée ci-dessus)</p>		
<p>Efforts visant à harmoniser les pratiques parmi les donateurs</p>	<p><input type="radio"/> <i>ont augmenté les coûts transactionnels</i></p>	<p><input type="radio"/> <i>n'ont eu aucune influence sur les coûts transactionnels</i></p>	<p><input type="radio"/> <i>ont diminué les coûts transactionnels</i></p>
<p>Efforts visant à aligner les systèmes nationaux</p>	<p><input type="radio"/> <i>ont augmenté les coûts transactionnels</i></p>	<p><input type="radio"/> <i>n'ont eu aucune influence sur les coûts transactionnels</i></p>	<p><input type="radio"/> <i>ont diminué les coûts transactionnels</i></p>
<p>Efforts visant à introduire une responsabilité mutuelle orientée sur les résultats</p>	<p><input type="radio"/> <i>ont augmenté les coûts transactionnels</i></p>	<p><input type="radio"/> <i>n'ont eu aucune influence sur les coûts transactionnels</i></p>	<p><input type="radio"/> <i>ont diminué les coûts transactionnels</i></p>
<p>3. Futures tendances et possibilités de changement</p>	<p>a) Quel effet la mise en œuvre de la Déclaration de Paris aura-t-elle, à votre avis, au cours des deux prochaines années en admettant que les méthodes de mise en œuvre ne soient pas modifiées de manière significative ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Elle devrait commencer/continuer à réduire les coûts transactionnels de l'aide au développement. <input type="radio"/> Elle mettra fin à l'augmentation des coûts transactionnels de l'aide au développement, mais elle ne les réduira pas. <input type="radio"/> Elle continuera à augmenter les coûts transactionnels de l'aide au développement. <p>b) Quelles sortes de changements sont, selon vous, nécessaires pour permettre à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de générer des effets positifs plus substantiels au niveau des coûts transactionnels de l'aide au développement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Aucun changement significatif n'est nécessaire : il s'agit simplement de la mettre en œuvre de façon plus intensive et plus exhaustive. <input type="radio"/> Des changements radicaux seront nécessaires au niveau des mesures d'incitation internes des organismes donateurs. <input type="radio"/> Des changements radicaux seront nécessaires au niveau des mesures d'incitation internes des gouvernements partenaires. <input type="radio"/> Veuillez expliciter votre réponse s'il vous plaît. <p>c) Pouvez-vous fournir quelques exemples de bonnes pratiques ou d'ajustements politiques spécifiques mis en œuvre par des donateurs ou des gouvernements partenaires ayant déjà contribué à générer un impact positif sur les coûts transactionnels de l'aide au développement ?</p>		
<p>Merci d'adresser tous vos retours à :</p>	<p>Andrew.lawson@fiscus.org.uk ou par téléphone au : +44 18 65 43 72 31</p>		